

## La taxe carbone ou contribution climat énergie

Une « taxe carbone » ou Contribution Climat Énergie va être mise en place à partir de janvier 2010. Le gouvernement a très mal communiqué sur ce sujet, laissant s'installer un énorme malentendu dans l'opinion, majoritairement opposée à la mise en place d'un « nouvel impôt ». Quelques explications pour mieux en comprendre le fonctionnement.

La Contribution Climat Énergie, bien utilisée, peut être un facteur de justice sociale et environnementale. Son objectif est de changer progressivement les équilibres économiques en incitant à consommer des produits et des services moins émetteurs de gaz à effet de serre et plus économes en énergie.

Mais elle doit être mise en place dans un souci de justice sociale et ne pas venir grever le budget des ménages les plus modestes. C'est pourquoi nous soutenons l'idée d'un « chèque vert » sous condition de ressources. Le produit de la taxe doit être intégralement reversé en prenant en compte les disparités de revenus, de transport, d'éloignement domicile-travail.

Elle doit porter sur l'ensemble des gaz à effet de serre, et pas seulement le CO2 et ne pas exonérer le secteur agricole. Elle doit s'appliquer aussi à l'électricité, dont la production par des centrales thermiques ou nucléaires est génératrice de gaz à effet de serre. Le prix de la tonne doit être suffisamment élevé pour être dissuasif et sa hausse progressive clairement annoncée.

Dans ses arbitrages, Nicolas Sarkozy a tout faux. Avec un prix minimaliste de 17 euros la tonne, alors qu'il y avait un consensus des spécialistes pour un plancher de 32 euros, l'objectif de division par quatre des émissions de CO2 ne pourra pas être atteint.

L'exonération de l'électricité va intensifier le recours au chauffage électrique, aberration écologique qui conduit à construire des centrales électriques au gaz et au charbon pour répondre aux demandes de pointe.

En ne retenant que des critères géographiques, la redistribution du produit de la taxe aux ménages ne tient pas compte des différences de revenu. Chaque ménage, des plus favorisées aux plus précaires, se verra rétrocéder une somme identique, ce qui va créer une inégalité criante.

A l'approche de la conférence de Copenhague, Nicolas Sarkozy envoie un très mauvais signal quant à la volonté de la France de relever les défis climatique et énergétique. C'est un rendez-vous manqué: sa taxe carbone est à la fois inefficace écologiquement et injuste socialement.

### Vos Élus



**Jean-François BAILLON**, Adjoint au développement économique, commerce, emploi, formation



**Tân TRAN**, Adjointe à la solidarité, insertion, affaires sociales

**Jean GRUNENWALD**, Adjoint au développement durable, aménagement, écologie urbaine, Agenda 21



**Nicole VALEANU**, Adjointe aux politiques du logement



**Pierre-Marie COITEUX**, Conseiller municipal délégué aux finances, achats publics, nouvelles technologies



**Gisela CHAUVET**



**Daniel CHATELUS**



**Martine PEARRON**



**Maela LAURENT**



**Mathieu GRAMFORT**

### La Lettre des élus

Bulletin d'information des élus du groupe « LES VERTS – SEVRAN-ÉCOLOGIE »

Vous pouvez nous contacter en Mairie  
5, rue Roger le Maner – 93270 SEVRAN  
ou bien à notre permanence :  
10, rue de la gare 93270 SEVRAN  
Tél. : 01.43.83.10.91

<http://lesvertssevrans.over-blog.com>



## La lettre des élus



### « Les Verts – Sevrans-Écologie »

Novembre 2009

#### Éditorial

*Alors que du 7 au 19 décembre va se tenir la conférence de Copenhague sur le dérèglement climatique, la Chine et les États-Unis, deux pays qui sont les plus gros pollueurs de la planète, rivalisent d'annonces sur leur volonté de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Simples effets d'annonce ou réelle volonté de s'engager dans une politique de développement durable, seul l'avenir le dira, Obama et Pékin seront jugés sur leurs actes.*

*Plus près de nous, dans la perspective des élections régionales de mars 2010, les déçus du libéralisme, du centrisme, du socialisme, du communisme accourent de toute part pour rejoindre les listes d'Europe Écologie. Opportunisme électoral ou réelle volonté de s'engager dans une politique de développement durable, seul l'avenir le dira.*

*Pour reprendre la conclusion d'un excellent article de notre ami Noël Mamère: « Ne confondons pas le projet de transformation sociale et écologique d'Europe Écologie avec n'importe quelle soupe concoctée dans le dos de ses militants. Le tri sélectif s'applique aussi à la politique. »*

*En ce qui nous concerne, élus et militants des « Verts et Sevrans-Écologie », nous n'avons fort heureusement pas à nous poser ce cas de conscience et nul ne peut douter de notre sincérité en la matière.*

*La « Lettre des élus » que vous avez entre les mains montre que notre engagement en faveur de l'écologie politique n'est pas de circonstance.*

**Jean-François Baillon**, Président du groupe « les Verts - Sevrans-Écologie »

#### Développement durable: « l'ultimatum climatique »

Le Conseil municipal du 20 octobre 2009 a adopté à l'unanimité (moins une abstention) le vœu relatif à l'appel « Ultimatum Climatique » présenté par les élu(e)s du groupe « Les Verts - Sevrans-Écologie »

Le climat est l'un des enjeux planétaires du siècle qui vient. La communauté scientifique internationale a fixé un impératif: stabiliser le climat à un niveau de réchauffement inférieur à 2°C, sous peine de conséquences environnementales et humanitaires majeures pour l'ensemble de la planète.

Dans la suite du protocole de Kyoto se tiendra à Copenhague du 7 au 19 décembre prochain le sommet de l'ONU où les États du monde entier ont le devoir de parvenir à un accord ambitieux pour enrayer l'inéluctable progression du dérèglement climatique.

Il est crucial que cette négociation internationale se traduise par des engagements forts, notamment de la part des pays industrialisés, qui ont une responsabilité historique et dont les émissions doivent impérativement décroître de 80% d'ici 2050. Les pays émergents ont également un rôle stratégique à jouer, afin que leur légitime aspiration au bien être se fasse dans le cadre de nouveaux modèles de développement, sobres en carbone.

Cette exigence, vitale pour la planète, est accompagnée d'une forte mobilisation citoyenne et associative, qui se traduit par de nombreuses initiatives dont l'appel « l'Ultimatum climatique » (voir le site Internet [www.copenhague-2009.com](http://www.copenhague-2009.com)), lancé par une douzaine d'ONG françaises, en vue de peser sur l'engagement de la France dans les négociations de Copenhague.

Aussi, considérant l'engagement fort de la Ville de Sevrans dans la lutte contre le dérèglement climatique, traduit notamment par l'adhésion de la commune à la charte européenne des villes durables dite « Charte d'Aalborg »,

**Le Conseil municipal a émis le vœu que la Ville de Sevrans devienne officiellement signataire et promoteur de l'appel « l'Ultimatum climatique »**, dont les initiateurs comptent atteindre 1 million de signataires, en vue de peser sur des accords de haut niveau à Copenhague en décembre prochain.

#### Téléphonie mobile: de nouvelles avancées à Sevrans

Depuis plusieurs mois, de nombreux Sevransais s'étaient émus de l'installation d'antennes relais de plus en plus puissantes à proximité des habitations, comme celle proche de la rue Michelet.

Sur proposition de Jean Grunenwald, maire-adjoint au développement durable, le Conseil municipal du 29 septembre dernier a adopté une délibération proposant la candidature de la ville de Sevrans en tant que ville pilote dans l'expérimentation du taux d'exposition maximum de 0,6 volts/mètre pour les antennes relais. Curieusement, les élus socialistes, qui avaient pourtant relayé publiquement une pétition des riverains, n'ont pas soutenu cette délibération...

Voir nos informations en pages centrales.

## L'intercommunalité se met en place le 1er janvier 2010

Nos trois villes de Sevrans, Tremblay et Villepinte ont voté, en juin dernier, la même délibération sollicitant le Préfet sur la délimitation d'un périmètre pour créer une communauté d'agglomération.

Le Préfet a validé le périmètre proposé par un arrêté en date du 28 août 2009 dernier.

Les 3 communes ont confirmé la création de la communauté d'agglomération par un vote en conseil municipal, le 24 novembre à Sevrans, le 25 à Villepinte et le 26 à Tremblay.

Cette délibération porte sur les statuts du nouveau groupement, soit principalement:

- le nom: « Communauté d'agglomération Plaine de France »,
- le siège, fixé provisoirement à Sevrans,
- la répartition des sièges entre les communes membres, soit 13 pour Sevrans, 10 pour Tremblay et 10 pour Villepinte,
- les compétences transférées.

### Les compétences transférées au 1er janvier 2010

#### ✓ Les compétences obligatoires:

- le développement économique,
- l'aménagement de l'espace communautaire (Schéma de cohérence territoriale, création de ZAC et organisation des transports urbains: pôles du Vert Galant et des Beaudottes, projet d'axe de la ligne 15)
- politiques de l'habitat (PLH, logement social)
- politique de la ville (développement urbain, insertion économique et sociale)

#### ✓ Les compétences optionnelles:

- création et aménagement de voirie et de parcs de stationnement d'intérêt communautaire
- environnement et cadre de vie (dont la collecte des ordures ménagères)
- équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- action sociale d'intérêt communautaire

#### ✓ Ainsi que deux compétences facultatives:

- entretien et gestion du cimetière intercommunal de Tremblay-en-France
- aménagement et gestion des réseaux de chaleur de Sevrans Rougemont et de Tremblay.

### Ce qui va changer pour les Sevransais

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010 prochain, la communauté d'agglomération sera une réalité, mais il faudra toutefois un délai de plusieurs mois avant de pouvoir en constater concrètement les effets.

Les deux changements les plus importants et les plus visibles pour les habitants de nos trois villes seront les suivants:

✓ Plusieurs domaines de compétences, comme le développement économique, l'habitat, la voirie communautaire, l'environnement, seront désormais du ressort de la communauté d'agglomération et non plus de chaque ville seule. Dans tous ces domaines, ce sont l'intérêt collectif et la solidarité qui primeront.

✓ Le financement d'une communauté d'agglomération repose sur le principe de la taxe professionnelle unique (« TPU »). Même si la taxe professionnelle est appelée à disparaître sous sa forme actuelle, le principe de redistribution reste le même. Cela signifie que les contributions versées par les entreprises à chaque ville est mise dans un « pot commun » et répartie solidairement par la communauté d'agglomération entre toutes les villes.

C'est la grande chance de Sevrans, qui va enfin pouvoir profiter des richesses du pôle aéroportuaire de Roissy, dont elle était jusque là exclue, alors que nombre de ses habitants y travaillent et participent à sa croissance.

Plusieurs années, entre deux et quatre ans, seront nécessaires pour voir concrètement tous les bénéfices de ce nouveau dispositif. Pour les contribuables, les impôts ne devraient pas subir d'augmentation dédiée, seuls des transferts de taux, entre la ville et la communauté d'agglomération, pourront apparaître sur l'avis d'imposition.

### Bientôt du « Bio » dans les cantines scolaires

Le marché de restauration collective, qui concerne les cantines scolaires, mais également les repas portés à domicile aux personnes âgées, devant faire l'objet d'un renouvellement dans quelques mois, il a été proposé par nos élus d'y introduire peu à peu une proportion de denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique.

Le nouveau marché, actuellement en phase d'appel d'offre, intégrera une montée en charge progressive de 5% la première année, puis 10%, 20% et 30%, soit au final davantage que les minima proposés par le Grenelle de l'environnement.

Pour compléter cette démarche orientée vers le développement durable, des repas végétariens seront également proposés sur la base de 10% de l'ensemble des repas.

L'objectif est bien sûr essentiellement pédagogique: faire découvrir aux familles et plus particulièrement aux enfants qu'il existe d'autres modes de consommation, d'autres aliments sans engrais, sans pesticides, sans OGM et dont les méthodes et circuits de production sont plus respectueux de l'environnement comme de la dignité des producteurs eux-mêmes, rejoignant de la sorte les principes du commerce équitable.

## Téléphonie mobile: notre dossier d'actualité

L'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset) s'est prononcée le 15 octobre dernier dans un nouvel avis pour une réduction des expositions, estimant « qu'il n'est plus temps de ne rien faire », malgré l'absence de preuves formelles sur la nocivité des ondes électromagnétiques.

Un précédent avis de 2005 concluait à l'absence de risque avéré des téléphones mobiles et des antennes-relais. Les experts ont constaté que si une majorité des études ne constataient pas d'effets des ondes, un petit nombre évoquaient tout de même des effets biologiques possibles tels que l'auto-destruction de cellules ou la modification du débit sanguin cérébral.

Pour l'association « PRIARTEM » (Pour une Réglementation des Implantations d'Antennes relais de Téléphonie Mobile), « le nouvel avis de l'Afsset sur la téléphonie mobile rompt avec l'unanimité de façade scientifique qui a prévalu jusqu'à présent et invite les pouvoirs publics à agir rapidement, notamment en réduisant les expositions aux ondes électromagnétiques. Une application pleine et entière du principe de précaution passe par une baisse des seuils d'exposition aux ondes électromagnétiques ».

« Les propositions incluses dans le nouveau rapport de l'Afsset sur la téléphonie mobile constituent une véritable onde de choc qui va modifier fondamentalement l'appréhension du dossier de la téléphonie mobile en termes de santé publique.

L'Afsset, pour la première fois, considère la téléphonie mobile comme un domaine « incertain ». Elle souligne « qu'il existe des signaux suffisants d'effets biologiques et dès lors qu'une exposition environnementale peut être réduite, cette réduction doit être envisagée, en particulier par la mise en œuvre des meilleurs technologies disponibles à des coûts économiquement acceptables. »

Sans attendre la communication de cet avis, les élus du groupe « Les Verts - Sevrans-Écologie » avaient fait adopter par le Conseil municipal du 29 septembre 2009 dernier une délibération proposant « la candidature de la ville de Sevrans pour l'expérimentation d'un seuil maximal d'exposition sur les lieux de vie et de travail à 0,6 volt/mètre de la téléphonie mobile ».

• Concrètement, pour mettre en place le 0.6V/m de façon efficace et incontestable, la marche à suivre consiste à faire procéder, de manière totalement indépendante des opérateurs, à des mesures fines de manière à repérer les endroits qui ne posent pas problème et les « points noirs » (points d'exposition dépassant 0.6V/m)

• Dans un deuxième temps, les opérateurs sont conviés à élaborer en commun, et en toute transparence, les moyens techniques incluant, le cas échéant, le redéploiement de manière à résorber les

« points noirs »

• Dans un troisième temps le contrôle permanent du non dépassement du 0.6V/m est effectué via des « mouchards » électroniques – sondes de mesure en continu – acquis par les communes ou communautés de communes ou groupement de collectivités locales et actionnées par les communes en coordination avec les associations locales concernées.

Cette notion de contre expertise par des organismes non liés aux opérateurs est essentielle dans la mise en œuvre du principe de précaution qui doit encadrer l'ensemble de la démarche.

## Développement durable: la ville de Sevrans adhère à la « Charte d'Aalborg »

Lors de sa séance du 20 octobre 2009 dernier, le Conseil municipal a validé l'adhésion de la ville de Sevrans à la charte européenne des villes durables, dite « Charte d'Aalborg », permettant ainsi d'engager la municipalité dans la démarche d'Agenda 21.

La « Charte d'Aalborg » est un programme d'actions définissant les objectifs et les moyens de mise en œuvre du développement durable, dont les piliers sont la préservation de l'environnement, l'équité sociale et l'efficacité économique, son élaboration résultant de la mise en cohérence des politiques sectorielles de la collectivité en concertation avec la société civile.

Elle a été adoptée en mai 1994 à l'issue de la première conférence européenne des villes durables. Elle a marqué le début de l'implication de l'Europe dans le processus de mise en place des Agendas 21 locaux, selon les principes définis à Rio en 1992. Les villes qui signent cette charte s'engagent moralement à établir les Agendas 21 locaux en suivant un certain nombre d'orientations et de principes.

Depuis plusieurs années, sous l'impulsion des élus Verts et Sevrans-Écologie, la municipalité s'est progressivement engagée dans la mise en œuvre d'actions propres au développement durable.

C'est ainsi qu'ont été votées en Conseil municipal plusieurs délibérations comme l'utilisation de certains bois tropicaux, y compris dans les clauses des marchés publics, en octobre 2002, ou encore l'adhésion de la ville à l'association « Max Havelaar » pour le développement du commerce équitable, en janvier 2003.

Nouvelle étape décisive de cette démarche de développement durable, l'adhésion de la ville à la « Charte d'Aalborg » va maintenant permettre l'élaboration collective et concertée d'un Agenda 21 territorial, qui était l'un de nos engagements marquants des dernières élections municipales.